



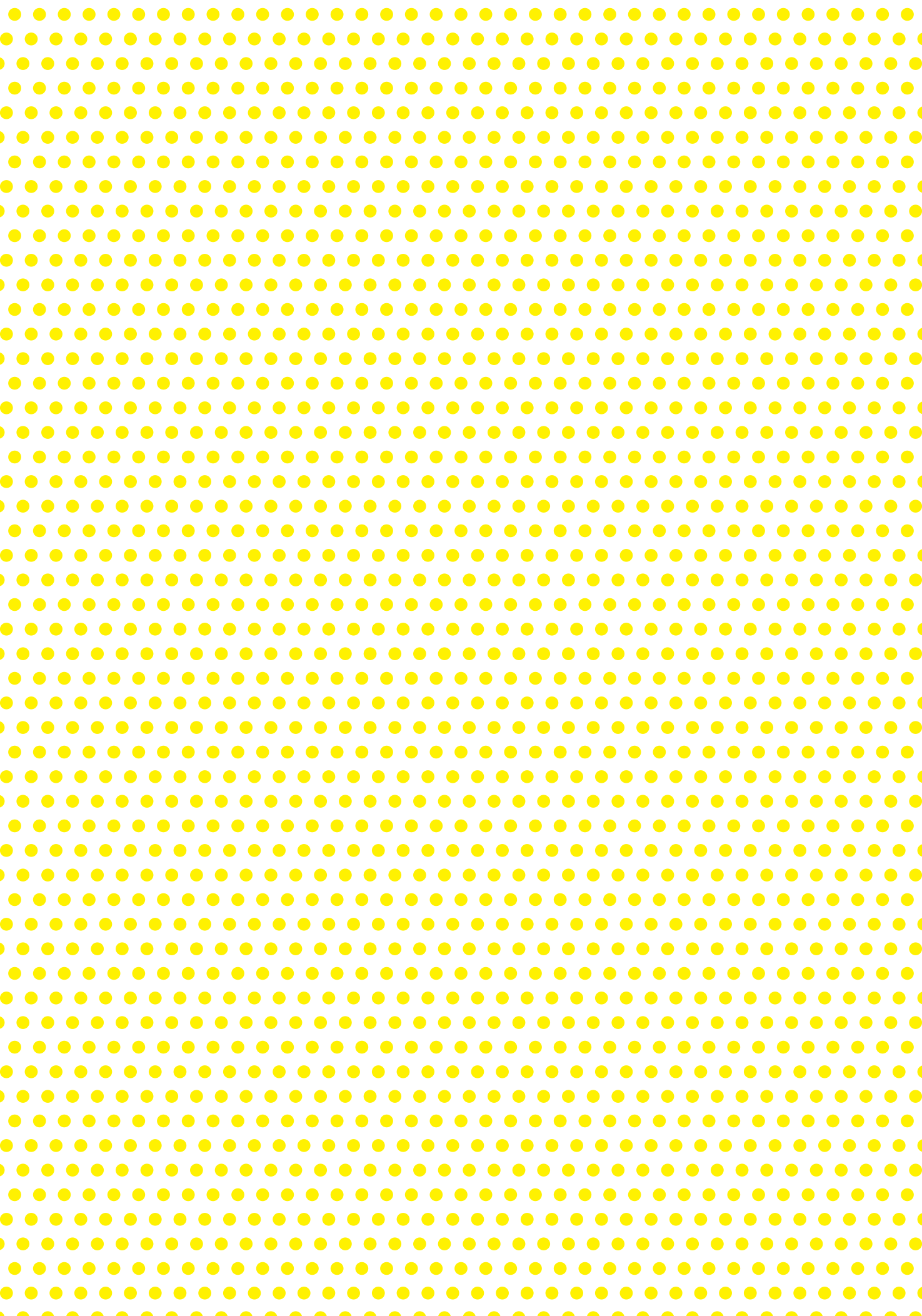
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE VARCES



Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 9** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 16** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 19** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de VARCES

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Relayer auprès des habitants la communication métropolitaine sur la préservation des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité. Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du PLUi...
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles / naturels / boisés, et sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ✓ Mettre en place un Plan de valorisation du domaine forestier et des activités associées (bois énergie, bois d'œuvre, loisir forestier) en lien avec l'ONF, Forestener et les industriels locaux (par. Ex scierie Nier), tout en préservant une gestion raisonnée qui tienne compte de l'évolution du climat.
- ✓ Initier une démarche de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en collaboration avec le Département et la Métropole, sur le secteur de la rive gauche du Drac et des Piémonts du Vercors (8 communes de Miribel-Lanchâtre à Fontaine).
- ✓ Protéger un espace naturel sensible (ENS) sur les falaises Est du Vercors, du Pic Saint-Michel aux Trois Pucelles, avec les communes de Claix, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Lans en Vercors, afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides, et les espaces supports de la qualité écologique du territoire avec l'aide de la Métropole et de la LPO, dans le cadre d'une convention signée avec cette dernière pour 2021-2025 et prévoyant :
 - Diagnostic biodiversité et élaboration d'un plan d'action (création de mares, restauration de continuités écologiques, poses de nichoirs, etc.). Zoom sur des réservoirs de biodiversité de la commune : forêt des Rossiots (St Ange), zone humide du Pavillon, zones humides des Martinais, etc.
 - Création d'un refuge LPO dans le parc Beylier et l'allée des Platanes (diagnostic, gestion différenciée)
 - Actions de sensibilisation et communication en s'appuyant sur ce refuge : animations sur la notion de corridor, ateliers participatifs de création de nichoirs, etc.
 - Sensibilisation de la population aux espèces invasives (frelons et coccinelles asiatiques par ex.) et aux actions à mener pour préserver les espèces autochtones.

- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts (en gardant des zones plus sauvages qui serviront de relais entre zones naturelles), et un entretien favorable à la biodiversité (fauchage tardif, fauchage raisonné, acceptation des végétaux sauvages, petits aménagements...) notamment sur le parc Beylier, refuge LPO, pour en faire une vitrine pour la population. Informer les habitants sur ces pratiques, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires, et faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.
- Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages (haies, arbres têtards, mares) en s'appuyant sur le partenariat avec la LPO et d'autres associations environnementales.
 Mettre en œuvre un plan de protection et restauration des cours d'eau du territoire, en lien avec la Métropole (compétence GEMAPI) et dans le cadre du pacte Dépollution Rivière signé avec Gaspard Forest durant la campagne.
- En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.
 - Signature d'une charte d'engagement pour la mise en oeuvre du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) via un plan pluri-annuel de renouvellement de l'ensemble du parc de points lumineux et en poursuivant les actions d'extinction nocturne ou de variation de puissance sur la voirie.
 - Sensibilisation des lotissements et des copropriétés pour étendre le périmètre d'extinction nocturne au parc privé.
 - Labellisation "Villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).
 - Sensibilisation des habitants via des événements type "jour de la nuit".
- Favoriser et mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager systématiquement la mise en place de mesures ERC (éviter, réduire, compenser).
 Parmi les actions de protection envisagées :
 - Installation de corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : (écuroducs, ponts, tunnels, crapauducs...)
 - Construction d'abris pour favoriser l'installation durable de la faune (nichoirs à oiseaux, chauve-souris, abris pour hérissons etc...)
 - Favoriser l'installation d'hôtels à insectes sur le domaine public et privé (ex : fabrication en ateliers participatifs) afin de favoriser la multiplication d'insectes pollinisateurs et pas uniquement les abeilles domestiques
 - Favoriser la plantation de haies d'espèces variées chez les habitants.
- S'engager dans la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale avec le Parc Naturel Régional du Vercors (à l'échelle de 38 communes) , et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Identifier les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation (friches urbaines, cours intérieures d'immeubles, pieds de façades Sud et Ouest pour éviter la réverbération solaire, délaissés de voirie, façades et toitures de bâtiments, cours d'écoles...). Et définir un plan de végétalisation de la commune élaboré collaborativement avec la commission extra-municipale.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ☑ Entreprendre des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics :
 - Plan de végétalisation des cours d'écoles, en co-construction avec les enfants et les adultes encadrants
 - Végétalisation des allées du cimetière communal
 - Végétalisation de la rue Joliot-Curie et de la place du marché dans le cadre du projet Coeur de Ville Coeur de Métropole (réhabilitation et revitalisation du centre ville).
- ☑ Encourager les habitants à planter des haies sur leurs parcelles, communiquer sur leurs bienfaits et les périodes de taille à éviter.
Mettre à disposition de la population un groupement de commande de végétaux locaux pour les haies.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, la remise sur le marché des logements vacants, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- ☑ Multiplier les points d'eau (non stagnante), et engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces. Par exemple : création d'étang et fontaine à eau, plan de végétalisation des cours d'écoles.

Anticiper et gérer les risques

- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations d'aménagement / construction communales ou lors de rénovations, conformément au PLUi et aux plans de prévention intercommunaux (PPRI Drac, PPRI Isère amont, PPRT...). afin de prévenir les risques naturels, climatiques ou technologiques.
 - Mener avec la Métropole et le SIMBHY un plan ambitieux de gestion du risque inondation sur nos cours d'eau (Lavanchon notamment) dans le cadre de la GEMAPI, et inciter les propriétaires riverains à l'entretien des berges et cours d'eau.
- ☑ En partenariat avec la Métropole, former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique.
- ⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil (tel que l'Espace Info Énergie de l'Isère) et événements locaux.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître et inciter à faire appel au dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
 - Communication via le journal Varces à la une, le site internet de la ville, les réseaux sociaux
 - Organisation de réunions publiques (à l'échelle d'un lotissement, d'un quartier, stand au marché)
 - Sensibilisation en porte à porte à destination des logements les plus anciens
 - Animations locales avec l'ALEC (type soirées thermographique).
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
 - communication via le journal Varces à la une, le site internet de la ville, les réseaux sociaux
 - Organisation de stands de sensibilisation au marché
 - Utilisation de l'Observatoire participatif métropolitain de la qualité de l'air (micro-capteurs) pour sensibiliser à la préservation de la qualité de l'air
 - Sensibilisation en porte à porte.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ⚖️ Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur, et informer les habitants de la possibilité de faire appel à un architecte conseil.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ✓ Collaborer avec la Métropole, pour soutenir :
 - Les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables (axe cycle rapide velo64 sur RD1075, pistes transversales Est/Ouest, rue des Gaberts, route du Lavanchon), en utilisant si besoin des aménagements temporaires pour sécuriser et légitimer la présence des cyclistes et piétons en anticipation des aménagements définitifs,
 - L'aménagement de consignes à vélos / trottinettes,
 - Stationnements à proximité des magasins et lieux de vie,
 - Création d'une signalisation spécifique (marquages au sol et vertical, sas feu rouge).
- ✓ Encourager la pratique de la marche et du vélo pour les déplacements sur la commune, cartographier et diffuser les itinéraires sécurisés pour inciter ces pratiques.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ✓ Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte.
Soutenir la création d'une voie réservée aux bus sur l'autoroute.
- Encourager et faciliter le covoiturage, notamment :
 - En communiquant sur les plateformes de mise en relation existantes
 - En aménageant le parking relais du Grand Rochefort en une aire de covoiturage.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions via une communication ciblée sur les zones d'activité (Pré de l'Orme, St Ange) ou les lieux de passage des professionnels.
- ✓ Encourager la mise en place de station GNV dans le Sud de Grenoble et accompagner la mise en place progressive de la ZFE.
Favoriser et accompagner l'implantation de bornes de recharge électrique sur le domaine public (avec la Métropole) et dans les copropriétés (avec l'ALEC et l'ADEME).

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- ☑ Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux, notamment pour les secteurs Giraudière, cœur de ville cœur de métropole, et entrée nord. Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centres-bourgs.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- ☑ Favoriser le développement et l'extension des réseaux de chaleur métropolitains en accompagnant le projet de réseau de chaleur bois du quartier militaire Reyniès associé au centre pénitentier et à la Métropole (alimentation de la cité scolaire, voire d'une partie de la Giraudière).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Initier et soutenir des projets citoyens d'énergies renouvelables. Par exemple :
 - Communiquer sur les coopératives d'énergies renouvelables (Energ'Y Citoyennes, Forestener) et les possibilités collectives de production d'ENR : communication et visite de la chaufferie bois et des sites de production solaire (école Mallerin, ombrières du parking relais), valorisation des gains économiques et en CO₂ réalisés par la commune.
 - Participer au financement des projets notamment via une prise de participation dans Forestener (réseau de chaleur bois).
 - Prioriser ces acteurs de l'économie sociale pour les futurs projets de rénovation énergétique (chauffage des services techniques et du boulodrome, chauffage de la Cure).

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ☑ Réaliser l'inventaire des friches et terrains disponibles, des types et modes de culture sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs. Mettre en place une veille sur le foncier agricole, préempter si besoin, et envisager des baux à close environnementale et favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.
- ☑ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts en favorisant leur présence sur le marché hebdomadaire (en plus de soutenir le marché de producteur Meraki) et en visant l'utilisation de leur production dans la restauration collective (écoles, résidence autonomie). Envisager la mise en place de paniers solidaires pour les personnes en difficulté.
- ☑ Étudier la création d'une cuisine centrale pour la mettre à disposition de collectifs ou producteurs afin de favoriser la transformation alimentaire locale et fournir une alimentation collective de qualité.
- ☑ Accompagner et soutenir financièrement les projets professionnels d'agriculture urbaine.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Communiquer sur l'offre alimentaire locale (guide des producteurs, livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente de produits locaux et de qualité, pour soutenir les producteurs et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation locale et de qualité.
- ☑ Valoriser les produits locaux lors des événements festifs (notamment dans la foire aux plantes et aux délices) et organiser des ateliers autour de la cuisine et de de l'alimentation locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer a minima 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective :
 - Favoriser les produits locaux, pour soutenir l'agriculture du territoire et limiter l'impact carbone lié au déplacement des marchandises.
 - Aller au delà des seuils réglementaires de la loi Egalim et tendre vers le 100% de produits bio ou locaux dans la restauration collective.
 - Afficher le contenu carbone des plats proposés (en cantine et sur les menus transmis aux parents) afin de sensibiliser.
 - Bénéficier de l'accompagnement de la Métropole pour étudier la faisabilité technico-économique d'un passage en gestion directe.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic (avec pesage) puis un plan d'actions : diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Mettre en place un verger pédagogique associatif dans le parc Beylier.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Communiquer / sensibiliser les habitants autour de l'éco-jardinage et de la réglementation "Zéro Phyto", notamment en accueillant ou organisant des formations et ateliers d'éco-jardinage pour les jardins partagés.
- Devenir partenaire de la Métropole pour proposer le système d'emprunt de broyeurs de déchets verts en mairie à destination des habitants. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Encourager le compostage individuel ou de proximité des déchets alimentaires et de jardin, en faisant connaître les points d'apport ainsi que les possibilités de mise à disposition gratuite d'un composteur individuel ou partagé par Grenoble Alpes Métropole.
Organiser ou communiquer sur l'organisation d'ateliers compostage par Grenoble-Alpes Métropole et mettre des dépôts de compost à disposition de la population.
- Faciliter l'installation de sites de compostages partagés (notamment dans les jardins partagés et sur espace public dans les quartiers collectifs type Giraudière ou Tanneries) en autorisant leur installation (accompagnée par la Métropole).

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation (par exemple via des stands de sensibilisation à l'occasion de la journée propre).

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
 - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
 - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations.
 - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune: organiser des visites du site de tri Athanor pour sensibiliser les habitants (par exemple les membres de la commission extra-municipale).
 - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des évènements communaux (lors de la journée propre par exemple).
- ☑ Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique.
- Lutter contre les dépôts sauvages :
 - Mettre en place un outil participatif de signalement des dépôts sauvages (sentinelles de la nature de la FNE, ou applications collaboratives type Trash spotter).
 - Mettre en place d'une procédure d'enlèvement des déchets en interne.
 - Rappeler les coûts et risques des dépôts sauvages par des affichages sur les lieux habituels de dépôts.
 - Redynamiser la journée propre en la coordonnant avec la journée mondiale du nettoyage.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Communiquer / sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation, et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" et les animations proposées localement.
- ☑ Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire : gratuiteries, ressourceries, repair café... en collaboration avec Vallée de la Gresse en Transition.
- ☑ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à vêtements, frigos solidaires...), et un système de services partagés (covoiturage, matériels...).
Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
Organiser une zone de dépôt d'objets et matériaux pouvant être réutilisés par les habitants ou des associations, en lien avec l'ancienne déchèterie.
- ☑ Participer à l'opération de collecte textile organisée par Grenoble Alpes Métropole via l'installation de points de collecte textile temporaires (parking Intermarché notamment).

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en sensibilisant et formant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet et ateliers au CSC...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage. Encourager l'usage partagé entre voisins (prêt de matériel, mutualisation, échange).
- ☑ Encourager les crèches et les assistantes maternelles (via les relais d'assistantes maternelles - RAM) à l'utilisation de couches lavables : aides à l'investissement, relais des dispositifs d'accompagnement, formation, incitation à l'acceptation des enfants avec couches lavables...
Communiquer auprès des habitants sur ce moyen de réduction des déchets, notamment en relayant les ateliers proposés par Grenoble-Alpes Métropole.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
Réaliser des ateliers « fresque du climat » auprès des élus et agents pour sensibiliser à la lutte contre le réchauffement climatique.

Organiser la gouvernance interne

- Structurer la gouvernance interne :
 - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
 - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune (commission extra-municipale), et qui dispose d'un suivi régulier de l'avancement des actions, priorisées par enjeux.

Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets qui seront amenés par l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...
- Organiser des réunions d'information, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.
Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et revoir régulièrement son plan d'actions en fonction des résultats obtenus.
Et réaliser en 2026 un bilan des actions conduites sur la période 2020-2026 et de leurs résultats, et en tirer des enseignements pour adapter son prochain plan d'actions.
- Mettre en place des outils (schéma directeurs, plans...) pour assurer la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Air-Energie-Climat de la ville.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique (consommations et coûts), et les questionner sur leurs besoins.
- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés : réguler le chauffage des gymnases et des bâtiments publics (arc en ciel par exemple).
- ☑ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie :
 - Sensibilisation dans le bas des mails (ne pas imprimer).
 - Installation d'affichettes avec messages de sensibilisation sur les lieux d'utilisation (robinets, interrupteurs, portes..).
 - Mobilisation du personnel pour sensibiliser : service civique et conseil aidé
 - Sensibilisation via les réseaux sociaux.
- ☑ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers et tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur ou d'un bac de collecte marron.
- ☑ Pour les locaux communaux proposés à la location / prêt : ajouter à la convention une charte à signer qui précise les bonnes conduites (déchets, consommation...).
- ☑ Promouvoir auprès des structures accueillant des enfants des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable : leur faire connaître l'offre métropolitaine, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (réduction des déchets, cuisine...) etc.
- ☑ Les aider à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Air-Energie-Climat, proposées notamment l'Espace Info Energie 38, Mur|Mur et le CAUE, en diffusant leurs contacts et en relayant leurs actions :
 - Conseil sur la sobriété et les usages énergétiques (EIE38)
 - Accompagnement à la rénovation énergétique (EIE38 et Mur|Mur)
 - Conseil sur les appareils de chauffage et de production d'ENR (EIE38)
 - Conseils architecturaux (CAUE)Et relayer les différents dispositifs métropolitains dont peuvent bénéficier les particuliers, et les actions de mobilisation des habitants organisées par la Métropole.
- Communiquer sur les actions Air-Energie-Climat entreprises par la commune, et son engagement dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- ✓ Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ✓ Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux (ex: visite barrage, Athanor..) et d'éducation aux bonnes pratiques (kit pour les gouters zéro déchets).

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal (ou autre instance de validation des élus) et auprès des agents.
- ✓ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores :
 - Installer des thermostats et minuteurs.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation :
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (changement des dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement nécessaire des équipements.
- ✓ Changer les modes de chauffage : utiliser des énergies renouvelables au boulodrome, aux services techniques, à la Cure, pour compléter le parc communal déjà chauffé au bois (8 bâtiments sur le réseau de chaleur).
- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- ⚖ Définir avec l'accompagnement de l'ALEC une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les échéances du décret tertiaire.
- ✓ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers (avec l'accompagnement de l'ALEC).
- ✓ Elaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS...) qui intègre a minima les exigences de performance des CEE.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs (performances énergétiques, production d'ENR, adaptation au changement climatique...) Notamment faire de la future salle multi-activité un bâtiment démonstrateur sur le plan environnemental.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ⚖️ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte de véhicules communale.
- Evaluer les besoins pour chaque type de véhicule et caractériser les usages, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ⚖️ Se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds aux échéances prévues.
- Diversifier son parc en créant ou élargissant une flotte de vélos de service :
 - En veillant à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
 - En choisissant le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Prendre connaissance de la fiche état des lieux de l'éclairage public communal émise dans le cadre du SDAL, et des recommandations de rénovation des équipements. Etablir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions du patrimoine communal de l'éclairage public à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données métropolitaines.
- ✓ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation, mise en place de dispositifs passifs ou de dispositifs d'allumage à détection de présence...
Sensibiliser les habitants à l'extinction nocturne (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...) et au renouvellement des équipements sur le domaine privé.
- ✓ Renouveler les point lumineux selon la charte d'engagement lumière pris par la commune en 2021 pour la mise en oeuvre du SDAL métropolitain via une programmation pluriannuelle d'investissement (25 000 € par an sur 15 ans) qui vise à atteindre 100% de luminaires en LED adaptés à la protection de biodiversité (température de couleur) en 2035 (57% en 2005).

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique.
Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ✓ Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, ...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...).

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser les élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (trajets en vélo, transports en commun, covoiturage, utilisation de véhicules en autopartage...) plutôt que des véhicules de service.
- ✓ Etendre ces réflexions aux déplacements domicile travail, notamment :
 - Encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation,
 - Valoriser les modes doux via une indemnité kilométrique vélo,
 - Inciter à l'utilisation des transports en commun en adaptant les horaires de travail
 - Aller au-delà des obligations réglementaires en matière de remboursement des abonnements...
- ✓ Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : favoriser le télétravail, les visioconférences...

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☑ Elaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
 - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
 - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, mettre en place un système sur l'imprimante pour indiquer l'équivalence en CO₂ brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures.
 - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- Améliorer la qualité du tri sélectif, notamment : faire respecter les consignes de tri et réduire les déchets.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics :
 - Prendre en compte les critères environnementaux dans le choix des produits
 - Acheter du papier recyclé
 - Produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air (vinaigre blanc, savon noir...)
 - Achetés en gros contenants
 - Favoriser autant que possible les achats locaux et intégrer les entreprises locales dans les appels d'offre.

Faire de toute manifestation communale un événement éco-responsable

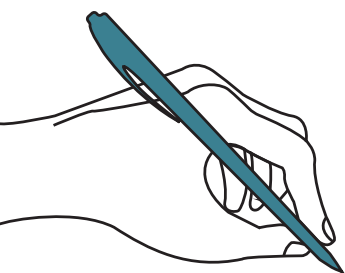
- Etablir une charte d'engagement pour chaque événement organisé sur le territoire communal ; comprenant par exemple :
 - Un approvisionnement en produits locaux / de saison / végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages,
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique,
 - Utilisation des poubelles de tri "événements".
- Contribuer à faire connaître le pack éco-événement : Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- ☑ Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), suppression des veilles.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- ☑ Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune de Varcès**

**Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole**

Jean-Luc Corbet

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

